

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 185/2019**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation »**

**Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 13 février 2020 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N°3

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Par ce rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation », déposé le 12 décembre 2018 par M. le Conseiller communal Léon de Perrot.

Le postulant constate que, même si une grande partie des jeunes citoyens suisses s'intéresse à la politique, sa participation aux différents scrutins est faible. Pour changer cette dynamique, le postulant demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'octroyer un droit de vote consultatif au niveau communal aux jeunes de 16 à 18 ans pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux.

## **2. Contexte**

---

Régulièrement, lors de votations ou d'élections, les médias mettent en avant le faible taux de participation au vote de la part des jeunes en Suisse. On en déduit que les jeunes ne sont pas ou peu intéressés par la vie politique. L'impression est la même à la Ville de Nyon, corroborée notamment par la très faible participation aux soirées annuelles mettant à l'honneur les jeunes ayant atteint leur majorité et obtenu tous leurs droits civiques.

Néanmoins, lorsque l'on considère les récentes mobilisations et les actions entreprises par un nombre croissant de personnes parfois encore mineures, on constate que l'intérêt pour les questions politiques et sociétales est profondément présent dans les préoccupations de la jeunesse suisse. Relevons ici les manifestations en faveur du climat, les grèves d'élèves dans toutes les villes suisses, avec les villes vaudoises en fer de lance, les actions de blocage organisées par *Extinction Rebellion*, ainsi que la grève des femmes fortement suivie par les écolières, apprenties, gymnasiennes et étudiantes en juin dernier.

Face à l'urgence, réelle ou perçue, des questions citées ci-dessus et le délai de réaction des institutions, il est compréhensible que la politique « traditionnelle » puisse susciter, auprès des jeunes générations, une perte de confiance en sa capacité à répondre aux enjeux actuels. Pourtant, tout laisse à penser que plus qu'à la politique, la jeunesse tourne le dos à la manière dont elle est menée. En effet, l'engagement des jeunes montre qu'ils cherchent à être des acteurs à part entière de leur présent et de leur avenir.

Ainsi, le postulat de M. le Conseiller communal De Perrot a tout son sens : il paraît important de trouver des pistes pour encourager les jeunes à construire leur avenir au sein du système démocratique. Il s'agit de leur permettre de mieux le comprendre pour, sans diminuer leur regard critique, leur faire appréhender sa réalité concrète, notamment dans le pouvoir réel donné au citoyen de faire changer les choses.

### 3. Un vote consultatif entre 16 et 18 ans ?

---

#### 3.1 Une idée intéressante

Comme le relève le postulat, l'âge de 16 ans marque la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans le monde des adultes. Les jeunes terminent les cours de citoyenneté et commencent à prendre des responsabilités. Ils entament soit des études post-obligatoires, soit découvrent le monde du travail. L'intérêt pour les sujets de société, touchant notamment à leur avenir, est généralement élevé à ce moment-là.

Cette étape de vie semble effectivement opportune pour favoriser un glissement entre les interrogations et projections légitimes et leur concrétisation dans le processus démocratique. En effet, des études démontrent qu'une implication précoce dans les réflexions politiques augmenterait à long terme le taux de participation aux scrutins. A ce titre :

- le droit de vote, même consultatif, *donnerait aux jeunes la possibilité de s'exprimer* sur des sujets qui, à terme, les concerneront plus directement que les électeurs actuels (p.ex. stratégie énergétique 2050). Cela permettrait d'atténuer le sentiment de devoir porter les conséquences de décisions prises aujourd'hui auxquelles ils n'auraient pas pu participer ;
- on peut imaginer que le droit de vote consultatif à partir de 16 ans permettrait de *sensibiliser les partis politiques*, qui voudront s'adresser directement à cette tranche de la population et prendre davantage en considération leurs préoccupations ;
- l'implication des jeunes dans le processus démocratique pourrait contribuer à ce qu'ils *(re)prennent confiance dans les institutions politiques*, à les amener à participer à la vie politique et à s'identifier avec les valeurs démocratiques ;
- le vote consultatif représente une possibilité de *poursuivre l'éducation civique* en dehors ou au sein du système scolaire. Il offre une opportunité d'information et de dialogue sur les différentes positions politiques et des votations en cours.

Il est à noter que le droit de vote à 16 ans est déjà une réalité dans un certain nombre de pays. Il a été adopté en Autriche dès 2007 au niveau national. En Allemagne, une dizaine de Länder ont abaissé l'âge du droit de vote, mais ne l'appliquent pas aux élections nationales. En Suisse, c'est le canton de Glaris qui fait office de pionnier avec une majorité électorale à 16 ans pour les élections communales et cantonales.

#### 3.2 Comment la mettre en œuvre ?

Les opinions politiques sont des données sensibles aux termes de l'article 3 de la Loi fédérale sur la protection des données et bénéficient à ce titre d'un niveau de protection élevé. Les données recueillies dans le contexte d'un scrutin consultatif doivent donc répondre aux mêmes exigences en matière d'anonymat que lors d'une votation.

L'organisation de tels scrutins soulève des questions logistiques importantes, notamment une production de matériel spécifique pour un nombre très restreint de personnes (à Nyon moins de 400 personnes seraient concernées), ainsi qu'un traitement distinct d'un second type de bulletin. Par ailleurs, lors d'une votation, le matériel est produit et distribué par le Canton alors que ce travail reposerait uniquement sur la Commune dans le cadre d'un vote consultatif. La Ville de Nyon pourra cependant s'appuyer sur le Conseil des jeunes du district de Nyon qui porterait l'envoi des documents, accompagnés de la brochure Easyvote, et en assurerait le dépouillement, après avoir reçu une formation ad hoc de la part du Greffe municipal de notre Commune.

En amont du scrutin, le Conseil de jeunes organisera une soirée de débat sur les objets mis en votation et invitera à cet effet des politiques de tous bords pour participer à ces échanges.

Quelques jours après le scrutin, le Conseil de jeunes communiquera les résultats du vote consultatif des 16-18 ans Nyonnais, par le biais d'un communiqué de presse.

Bien que dans le canton de Vaud 30% de la population est étrangère et n'est de ce fait pas dotée de droits civiques aux niveaux cantonal et fédéral, tous les jeunes de 16 à 18 ans, quelle que soit leur nationalité, pourront prendre part au scrutin consultatif. En effet, ayant généralement suivi l'école obligatoire dans le système public vaudois, les jeunes d'origine étrangère sont autant au fait des questions politiques que leurs camarades suisses. Il est clair que les choses leur seront clairement explicitées en les rendant attentifs que, à 18 ans, ils ne pourront voter que pour les objets communaux, à moins que le système en décide autrement d'ici quelques années.

De par la dynamique lancée par la Ville de Nyon, certains membres du Conseil des jeunes interpellent certainement aussi leurs Autorités communales pour essayer d'obtenir également ce droit au vote consultatif.

En novembre prochain, le canton de Neuchâtel votera sur l'initiative constitutionnelle populaire lancée en 2017, proposant le droit de vote dès 16 ans pour les jeunes qui le souhaiteraient. Dans le canton de Vaud, la députée Verte Madame Léonore Porchet a déposé une motion au Grand Conseil allant dans ce sens.

### **3.3 Position du Conseil de jeunes (CDJ) du district de Nyon**

Le CDJ Nyon se positionne en faveur de l'objet mentionné en titre. Même s'il reconnaît que ce projet ne saurait augmenter instantanément la participation citoyenne des jeunes, il estime qu'il fait partie des nombreuses solutions à mettre en place. Les membres du CDJ Nyon estiment que donner un tel droit de vote consultatif aux jeunes de 16 à 18 ans à Nyon aurait plusieurs avantages.

Premièrement, il permettrait aux jeunes concernés d'appréhender de manière plus sereine leur futur droit de vote. En effet, bien souvent, les nouveaux votants considèrent le fait de voter comme étant compliqué à pratiquer. Avec l'aide de leur famille, les jeunes auraient l'occasion, en quelque sorte, de « s'entraîner » avant d'obtenir, de manière effective, le droit de vote.

Deuxièmement, les membres du CDJ Nyon estiment que plusieurs enjeux actuels concernent les jeunes dès 16 ans. Le thème de la lutte contre le réchauffement climatique en est le parfait exemple. De manière générale, les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences sur demain. Ainsi, donner un droit de vote à titre consultatif aux jeunes de 16 à 18 ans permettrait, d'entendre l'avis des jeunes qui vivront les effets des décisions prises.

D'un point de vue logistique, le CDJ Nyon est prêt à fournir son soutien dans la réalisation de ce projet : aide au dépouillement, éventuel événement visant à encourager les jeunes à prendre part au vote, etc. sont quelques pistes évoquées.

Le CDJ Nyon estime qu'à l'heure actuelle, l'intérêt des citoyens pour la politique est bas et continuera de baisser à l'avenir si rien n'est entrepris.

Ce désamour est particulièrement présent chez les jeunes de moins de 25 ans : en 2018, près de 51% des jeunes âgés entre 15 et 25 ans se disaient peu ou pas du tout intéressés par la politique suisse selon un sondage de gfs.bern<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Publié le 11 juin 2018 dans un article de la RTS : « La politique intéresse de moins en moins les jeunes Suisses, selon une étude ». Lien : <https://www.rts.ch/info/suisse/9472497-la-politique-interesse-de-moins-en-moins-les-jeunes-suissees-selon-une-etude.html>

### **3.4 Position municipale**

L'introduction d'un vote consultatif des jeunes est techniquement envisageable avec 376 jeunes entre 16 et 18 ans inscrits sur le territoire communal et la Municipalité souhaite offrir à ces jeunes la possibilité de s'exprimer, comme elle l'a toujours fait, dans certains développements de projet. D'ailleurs, à l'avenir, elle sera plus attentive à consulter les jeunes lors de l'élaboration de nouveaux projets qui les concernent.

On peut bien sûr se demander pourquoi Nyon se lancerait seule et n'attendrait pas une position du Canton ou de la Région ? Ce ne serait pas respectueux pour les jeunes et, globalement et sans jugement, si on attend toujours sur les autres, on n'avance pas beaucoup dans la vie.

La Municipalité souhaite donc répondre positivement à ce postulat en accordant un droit de vote consultatif aux jeunes Nyonnais de 16 à 18 ans pour les votations. Il semble en revanche trop prématuré et trop peu pertinent de leur permettre de participer à des élections.

## **4. Incidences financières**

---

Il faut prévoir la production du matériel de vote (400 exemplaires par scrutin) qui pourrait être assurée par la Commune. L'envoi des documents se ferait par le Conseil des jeunes ; y seraient joints la brochure Easyvote et une enveloppe affranchie pour la réponse.

Coûts estimés, tenant compte de 3 scrutins par année : CHF 8'000.-, qui seraient pris sur le budget de fonctionnement du Service enfance, logement et cohésion sociale (SELOC).

## **5. Conclusion**

---

Notre société évolue, les démarches participatives sont de plus en plus engagées avec les citoyens de notre Ville et ce dans divers projets. Les jeunes ont une place importante et il est primordial de leur donner aussi une place au niveau de l'investissement dans les causes soutenues par les politiques.

Nyon pourrait se dire qu'il faut attendre que cela bouge ailleurs et que nous monterons dans le train à ce moment ; mais Nyon peut aussi être précurseur et offrir cette possibilité de voter de manière consultative aux jeunes dès aujourd'hui.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport-préavis N° 185/2019 répondant au postulat de Monsieur le Conseiller communal Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 185/2019 répondant au postulat de Monsieur le Conseiller communal Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation » ;
2. de charger la Municipalité de mettre en œuvre au cours de l'année 2020 une consultation des jeunes sur les objets de votations futures, en prenant acte que les frais engendrés seront pris sur le budget de fonctionnement du Service enfance, logement et cohésion sociale.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 décembre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

Postulat de M. Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation »

## **Postulat : « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votation »**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans *Le Temps* du 15 octobre 2018, qui inaugurerait sa réflexion thématique sur le système démocratique suisse, Barry Lopez, animateur d'*Easy vote*, déclarait que « même si la moitié des jeunes ont un intérêt pour la politique [...] ils sont seulement 30% à voter, c'est un problème ! »<sup>1</sup> Un autre article, publié le 1<sup>er</sup> novembre dernier, allait jusqu'à écrire que les abstentionnistes composaient le « plus grand parti de suisse », dans lequel les jeunes tiendraient une place prépondérante.<sup>2</sup> Comment remédier à cette crise, trop souvent occultée, de notre système de démocratie semi-directe ? Le présent postulat propose la solution suivante : l'introduction au niveau communal du vote *consultatif* (i.e. indicatif, sans validité légale) dès 16 ans pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux.

Une partie d'entre vous, notamment celles et ceux qui siègent au Grand Conseil, savent que Madame la Députée Léonore Porchet (Les Verts) a déposé, le 6 novembre dernier, une motion appelée « Droit de vote à 16ans : feu vert pour les jeunes ».<sup>3</sup> C'est dans la continuité de ce projet que s'inscrit ce postulat. En effet, comme l'a souligné Madame Porchet, en faisant référence à un dossier proposé en 2015 par la Commission des Jeunes du Canton de Vaud (CDJV) au Conseil d'Etat, resté lettre morte jusqu'aujourd'hui,<sup>4</sup> 16 ans n'est pas un âge anodin encore moins un âge arbitraire : 16 ans, c'est la majorité sexuelle, l'accès légal bien qu'encore partiel aux boissons alcoolisées, mais surtout l'âge où une partie importante de la population commence à avoir des responsabilités, que ce soit en commençant des études post-obligatoires au gymnase ou en découvrant le monde du travail via l'apprentissage. Mais 16 ans, c'est aussi le moment où l'on termine ses cours de citoyenneté : n'est-ce pas alors que l'intérêt des jeunes adultes est à son apogée ? Ne serait-ce pas le manque, à la fois de formation civique après l'école obligatoire et surtout de possibilité d'action, qui les mène au désintérêt et à l'abstention de la vie politique ? Le vote à 16 ans, même consultatif, serait non seulement une manière de leur donner une chance, mais également un moyen de formation

---

<sup>1</sup> Yelmarc Roulet, « Ce qui ne marche plus dans le système démocratique suisse », *Le Temps*, 15 octobre 2018.

<sup>2</sup> Jocelyn Daloz, « Les abstentionnistes, le plus grand parti de Suisse », *Le Temps*, 1<sup>er</sup> novembre 2018.

<sup>3</sup> Pierre-Yves Rapaz (UDC) avait par ailleurs déjà proposé le vote dès 16ans, en 2009, mais l'initiative avait été rejetée. Voir : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2010/seances-des-14-et-15-decembre-2010/initiative-pierre-yves-rapaz-modification-de-la-constitution-cantonale-par-labaissement-du-droit-de-vote-en-matiere-communal-de-18-ans-a-16-ans/>

<sup>4</sup> Commission des Jeunes du Canton de Vaud, « Dossier : Le droit de vote à 16 ans et la participation des jeunes à la vie publique », Mai 2015, En ligne : [http://www.cdj-vaud.ch/pdf/ProP\\_Part.pdf](http://www.cdj-vaud.ch/pdf/ProP_Part.pdf)

pour eux : il les pousserait à débattre des objets en question, à développer un regard critique, à s'informer sur le fonctionnement du système, etc. Comme l'a souligné une étude d'*Easyvote* réalisée en 2015 : « Il est particulièrement important d'atteindre les jeunes lorsqu'ils ont entre 16 et 20 ans, par l'intermédiaire de leurs écoles, et de créer ainsi un intérêt durable »<sup>5</sup> ; l'accès au vote consultatif dès seize ans pourrait alors encourager la participation des citoyennes et citoyens par la suite, réduisant le fléau que représente abstentionnisme.

Le vote des jeunes n'est pas une blague – leur tendance à l'abstentionnisme non plus. Il faut donc y remédier à tous les niveaux et proposer des solutions systématiques. Le collège de Nyon-Marens organise déjà, sur l'initiative de son directeur M. Gérard Produit, des votations d'étudiants, dans une vocation d'apprentissage. L'expérience est à saluer, mais aussi à systématiser : les actions ponctuelles ne font pas des habitudes, car c'est bel et bien de cela qu'il s'agit ici, habituer les jeunes à voter, leur apprendre cet engagement citoyen, pour assurer leur participation à l'avenir de notre système démocratique.

Par le présent postulat, je demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'octroyer le droit de vote consultatif pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux aux citoyennes et citoyens nyonnais dès l'âge de 16 ans.

Je demande que le postulat soit renvoyé en commission.

Léon de Perrot  
Parti socialiste

---

<sup>5</sup> JORIO, Nicolas *et alii*, « Comment peut-on augmenter le taux de participation aux votations et élections des jeunes adultes ? Analyse de campagne », avril 2015, p.28.